

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 20 février 2020

D03_200220

L'an deux mil vingt, le vingt février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean KUNTZMANN après convocation légale, sous la présidence de Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE

Présidente de séance : Caroline BERTONECHE

Membres présents : Florence CHARBONNIER, Pascale HOFFMANN, Jean BRETON, Gwenaël DELAVAL, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Antonin BECKER, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Noémie DUTILLEUL, Alexis FAYOLLE, Marie FERNANDEZ, Jason GUERINOT, Emmy MARC, Ali BOUZIANE, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER.

Membres représentés : Nicolas DOUAY (procuration à Florence CHARBONNIER), Nicolas TERZI (procuration à Jean BRETON), Bernard BRUNET (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Jennifer BUYCK (procuration à Virginie ZAMPA), Jacky CUVEX-COMBAZ (procuration à Laurence VIANES), Souad HOUAMA (procuration à Gwenaël DELAVAL), Marc FRUSTIE (procuration à Caroline BERTONECHE), Elsa DURIEZ (procuration à Martin COSTE-CLEMENT), Olivier OCCELLO (procuration à Jason GUERINOT), Fanny COULOMB (procuration à Richard MONVOISIN), Fabienne HANS (procuration à Pascale HOFFMANN), Nathan JAEGER (procuration à Alexis FAYOLLE).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

La composition de la Commission FSDIE est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	33
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la composition de la Commission FSDIE.

Les critères de la Commission FSDIE sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	33
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les critères de la Commission FSDIE.

Fait à St Martin d'Hères, le 5 mars 2020

Le Directeur général des services

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Joris BENELLE

Publié le : 01/04/2020

Transmis au Rectorat le : 01/04/2020

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D03_200220**

Composition commission FSDIE UGA

- Co-présidence : **Vice-Président Vie Étudiante + Vice-Président Etudiant**
- Secrétariat de la séance (ne prend pas part au vote) : **Direction Vie Etudiante**
- Représentants des élus étudiants : **5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants ; les élus étudiants sont désignés par la CFVU parmi les élus CFVU/CA**
- Représentant des personnels (collège A,B ou C) : **1 élu des personnels issu de la CFVU et désigné par la CFVU, et 1 élu des personnels issu du CA et désigné par le CA**
- Direction du CROUS : **VPE Crous et un représentant de la Direction du CROUS**
- Vice-Présidence de l'UGA : **Vice-présidente CST et Vice-président RSU**
- Invités permanent :
 - **Un représentant étudiant de chaque composante académique désigné par la composante**
 - **Un représentant de chaque composante académique désigné par la composante**
 - **DCCST**
 - **DGD PAT**
 - **DGD F**
 - **SAH**
 - **CED**
 - **DVE**
 - **CSU**
 - **SIUAPS**
 - **Direction Communication**

Critères FSDIE « nouvelle » UGA

La commission FSDIE attribue des financements pour :

- Des projets qui contribuent à l'animation, au dynamisme des campus de l'Université Grenoble Alpes ou à son rayonnement.
- Les projets doivent être portés par une structure associative étudiante. L'association doit être ouverte à des étudiants et personnels en activité du site, issus des établissements et organismes de recherche de l'Université Grenoble Alpes ; les étudiants de ces établissements et organismes constituant au moins 50 % des instances dirigeantes de l'association. (CA/AG).
- Les projets finançables doivent avoir pour thématique, notamment : la culture artistique, la culture scientifique et technique, le sport, la santé et prévention, la citoyenneté, la solidarité internationale, la solidarité, le handicap, l'environnement.
- Pour les projets humanitaires et solidaires, en plus des critères cités ci-dessus :
 - le financement ne concerne en aucun cas les déplacements occasionnés (billets d'avion ou autre), ni les frais correspondants aux dépenses effectuées sur place (construction de bâtiments, installation d'équipements, etc.)
 - le financement peut être sollicité sur les seules opérations de restitution et de partage d'expérience, ayant un retour direct sur la communauté universitaire

La commission FSDIE n'attribue pas des financements pour (non-éligibilité) :

- Les frais de fonctionnement de l'association non liés directement au projet
- Les projets tutorés de vie étudiante organisés dans le cadre d'une UE obligatoire (texte CVEC)
- Les projets destinés à la promotion de l'activité représentative
- Les projets réalisés à l'échelle d'un établissement-composante uniquement (Grenoble INP, ENSAG, IEPG)
- L'achat de tabac, d'alcool ou de toutes autres substances addictives

La commission sera attentive aux éléments suivants :

- La dimension écoresponsable (utilisation d'écocups, tri des déchets, empreint de matériel, ...)
- La prise en compte par l'association de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination
- L'accessibilité physique, notamment en direction des personnes en situation de handicap
- Le soin apporté au montage du projet, à la rédaction du dossier, à la présentation du budget, à la mobilisation du réseau d'accompagnement.
- La capacité des porteurs à mobiliser d'autres co-financements et à générer des ressources propres (crowdfunding, vente de gâteaux, ...)
- L'originalité et le caractère innovant du projet

Devoirs des porteurs de projets :

- Le projet doit être déposé sur la plate-forme FSDIE avant d'avoir lieu (sauf exception ou retard imputable à l'UGA). Un rendez-vous peut être pris avec le service vie étudiante pour tout dossier déposé.
- Les porteurs signent la Charte des étudiant-e-s de l'Université Grenoble Alpes pour la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences à caractère sexuel
- Le logo de l'UGA doit figurer sur les supports de communication
- Les porteurs d'un projet financé participent à la communication de l'Etablissement autour du projet (intranet, internet, articles, etc.)
- Tout projet qui prévoit une vente d'alcool doit prévoir un dispositif de prévention et un tarif préférentiel pour les boissons non-alcoolisées.
- Un projet d'événement grand public doit proposer une tarification différenciée à destination des publics étudiants.
- Les porteurs du projet présentent un bilan moral et financier sous deux mois : budget réalisé, supports de communication, pièces justificative (NB : le bilan du projet précédent sera exigé pour toute nouvelle demande FSDIE de l'association)

Droits des porteurs de projets :

- Un rendez-vous peut être pris avec la Direction de la Vie Etudiante.
 - Relais de communication de la part de l'établissement (LEO, Site internet ...)
 - Soutien logistique, mise à disposition de salle, locaux à l'appréciation de la commission pour l'organisation des projets.
 - Tout association qui dépose un projet, peut s'il le souhaite, rencontrer le Vice-Président Etudiant.
-